

## MIGRATIONS SAHEL

« **Quand les migrants sahéliens dérangent...** »

Ou « **Comment la « crise migratoire » s'est-elle construite aussi au Sahel ?** »

Conférence « **Quand les migrants sahéliens dérangent...** »

Ou « **Comment la « crise migratoire » s'est-elle construite aussi au Sahel ?** »

**Florence Boyer**, chargée de recherches. (Université de Nice),

**Stéphanie Lima**, Géographe, Maîtresse de conférences, Université Toulouse II

*Avec l'externalisation des frontières de l'UE et l'avènement de politiques de gestion, une nouvelle grille de lecture s'impose pour saisir ce champ migratoire en tensions.*



Tableau peint pour l'ONG nigérienne JMED dans ses locaux à Niamey. © Catherine Guilyardi 2019

**Cette question s'inscrit dans un contexte d'externalisation des frontières de l'Union européenne et de nouvelles politiques de gestion dans les territoires du Sahel depuis 2014/2015.**

Il s'agit pour l'essentiel de migrations à destination du continent africain et notamment vers la Libye, l'Algérie et Afrique de l'ouest (plus de 90 % pour le Niger).

Ce sont également des migrations temporaires : des migrations rurales rurales liées aux saisons climatiques.

Des migrations enfin liées aux contextes politiques de la région. La multiplication des conflits du Sahel ont entraîné une augmentation des mouvements de réfugiés et déplacés (environ 200 000 internes pour le Niger) auxquels on peut ajouter les expulsés notamment ceux venus d'Algérie : « largués » en plein Sahara, ils se dirigent vers le Niger.

Dans cet espace, la frontière devient double. C'est un espace de libre circulation au nord avec la CEDEAO (communauté des Etats d'Afrique de l'ouest créée en 1975 qui permet la libre circulation) et un espace avec des frontières externalisée pour l'UE.

Ce dilemme pose question dans un espace qui n'est plus désormais charnière.

D'un côté, des circulations temporaires et saisonnières et une libre circulation avec passeport, et carnet de vaccination, mais depuis 2008, un changement avec une « gouvernance des migrations », approche internationale qui consiste à surveiller davantage. Cette surveillance se justifie en mettant en avant trois principes : promotion du lien entre migrations et développement, promotion d'une migration légale et lutte contre les migrations illégales avec contrôle aux frontières. Une politique de contrôle en somme qui se renforce à partir de 2010/2015. Des événements clés l'expliquent en partie : 2011, chute de Kadafi et effondrement de la Libye qui ne contrôle plus les frontières ; 2011 2012, début guerre au Mali et conflit Boko Haram au Nigéria ; 2015, annonce d'une « crise migratoire en Europe » et ... au Sahel.

**L'exemple du Niger, « gestionnaire des migrations ».**

Ainsi, jusqu'en 2015, le Niger est resté un espace traversé par des milliers d'Africains de l'Ouest et de Nigériens remontant vers la Libye sans qu'il n'y ait aucune entrave à la circulation ou presque.

En 2015 au sommet de la Valette à Malte, les autorités européennes mettent en place le Fonds Fiduciaire d'Urgence avec plus d'1 milliard pour Afrique de l'ouest (trois milliards au total pour

l'Afrique- aujourd'hui 4,2 milliards d'euros) qui lance plusieurs types de projets associant le développement à la sécurité, la gestion des migrations à la protection humanitaire.

Le chef d'état du Niger se positionne très vite dans cette logique : un pays Bénéficiaire du FFU important avec environ 3 millions d'euros. Le Niger endosse dès lors la gestion des migrations. Cette politique s'accompagne de projets de développement qui visent à stabiliser les populations, d'un volet sécuritaire avec contrôle des routes et des frontières ; d'actions de protection et d'appui des organisations dans les camps de réfugiés. En parallèle, d'autres dispositifs législatifs sont créés contre le trafic illicite des migrants avec pénalisation des chauffeurs. Ainsi, les chauffeurs deviennent des « passeurs ». Une centaine d'arrestations et de saisies de véhicules mettent fin à ce qui était jusqu'alors, une source légale de revenus au nord u Niger depuis longtemps

Devenu « frontière » de l'Europe, environné de pays en conflit, le Niger accueille un nombre important de réfugiés sur son sol et renvoie ceux qui n'ont pas le droit à cette protection avec l'appui de l'Union européenne et d'organisations internationales.

Dans un pays parmi les plus pauvres de la planète, où plus de 22 % du budget national est alloué aux forces de police et à l'armée, cette politique entraîne un déplacement des projets de développement.

Ainsi, un projet financé par l'aide allemande vise à améliorer la « gestion des défis migratoires » dans les collectivités territoriales donc à échelle locale pour 3 ans. Il s'agit de lutter contre les effets de la migration et fixer les populations. Pour justifier, on parle d' « urgence ». Ce projet se réalise dans des zones identifiées comme des zones de départ et le long des axes de circulation. On identifie et on désigne alors le Niger comme un pays de transit, ce qui justifie les opérations.

Au total, on fixe TOUTES les populations. On considère les migrations comme un facteur d'affaiblissement systématiquement alors même que les migrations participaient de la sécurité alimentaire des populations rurales dans un espace de réseau.

On cherche à développer des activités pour les jeunes mais le travail est peu rémunéré, peu qualifié et temporaire ... et s'accompagne d'aucune stratégie économique et sociale.

La crise migratoire touche aussi la nature et les conditions de l'accueil des populations en mouvements, des réfugiés etc. Le Niger développe également une politique d'asile. Il accepte de recevoir des populations en fuite, expulsés ou évacués des pays voisins. Ainsi, les « retournés volontaires assistés » c'est-à-dire les expulsés d'Algérie vers le Niger par exemple arrivent par les bus mise en place par l'OIM. De même il accueille les populations évacuées par le HCR évacuent des prisons libyennes comme réfugiées et les place dans un camp du Niger pendant 6 mois, 1 an. Ces populations entrent alors dans un programme européen de désignation de réfugiés (ex OFPRA se déplace dans le camp), mais pour être auditionnées, elles ont besoin d'avoir obtenu le droit d'asile du Niger qui garde donc la main. A l'inverse, à Agades et Niamey, les personnes venues seules n'entrent pas dans le système de réinstallation. Ainsi, la prise en charge est très différente en fonction de la nationalité et du parcours migratoire.

Ainsi, on peut se questionner sur la nature et la notion même de « crise migratoire » qui apparaît dans cet exemple davantage comme une construction qui légitime une politique de fermeture des frontières, de contrôles des flux et de fixation des populations. Par ailleurs, on voit quelles sont les conséquences de l'externalisation des frontières pour des pays africains comme le Niger qui pour l'essentiel assume désormais les migrations.

Pour compléter :

« Le modèle sahélien de la circulation, de la mobilité et de l'incertitude spatiale »

Olivier Walther et Denis Retailé, *Autrepart* 2008/3 (n° 47), pages 109 à 124

<http://icmigrations.fr/2019/08/30/defacto-10/>

« Le Niger, nouvelle frontière de l'Europe et laboratoire de l'asile », *De facto | Institut Convergences Migrations*. Une enquête\* de Catherine Guilyardi, journaliste, avec Florence Boyer, géographe et anthropologue, et Pascaline Chappart, socio-anthropologue ? août 2019

F. Boyer, « Sécurité, développement, protection. Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger », *Hérodote*, vol. 172, no. 1, 2019, p. 171-191.